

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RÛBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – actualisation

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des modifications suivantes :

I. Création de poste

Direction des transports et déplacements

Suite à la fusion réalisée en janvier dernier, la compétence transports est à développer et à organiser sur le territoire de la région de Condrieu. Pour ce faire, il convient de renforcer l'équipe de la direction, par la création d'un poste de technicien transport, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

II. Transformations de postes

A. Consolidations de postes

Petite Enfance

La nouvelle organisation du service Petite Enfance, validée par les élus communautaires en Bureau, prévoit la répartition du territoire en 3 secteurs. Afin d'assurer la dimension santé dans le respect des textes en vigueur, il

convient de transformer le poste d'infirmière puéricultrice à temps non complet 80% situé actuellement au sein de l'EAJE Tesselle et Marteline, en un poste à temps complet.

Cette augmentation de temps de travail permettra à d'assurer en transversalité la dimension santé sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du secteur.

Par ailleurs, à l'issue du départ en retraite de l'agent titulaire, il convient de transformer le poste à temps non complet 60% de cuisinière au sein de l'EAJE « Graine de Malice » situé à Pont Evêque, en un poste à temps complet. Cette mesure permettra la prise en compte de l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure.

B. Mise en œuvre des propositions 2018 en matière d'avancement de grade

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévu aux articles 77 et suivants de la loi n°84-53, des agents de Vienne Condrieu Agglomération remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de permettre la nomination des agents sur les grades d'avancement, il est proposé la création et la suppression en parallèle des grades répertoriés dans le tableau ci-dessous, en modifiant la liste des emplois permanents.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les avis favorables rendus par les Commissions Administratives Paritaires du CDG38 rendus les 7 et 12 juin 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

Créations de poste	
Poste A SUPPRIMER	Poste A CREER
-	1 auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe
-	1 technicien territorial

Transformations de poste – Augmentation du temps de travail	
Poste A SUPPRIMER	Poste A CREER
Puéricultrice hors classe TNC 80%	Puéricultrice hors classe
Adjoint technique TNC 60%	Adjoint technique

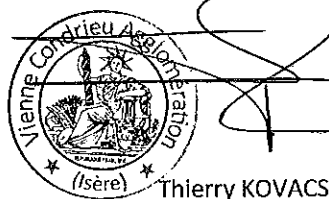
Transformations de poste – Mise en œuvre des propositions d'avancement de grade 2018	
Poste A SUPPRIMER	Poste A CREER
Cadre de santé 2 ^{ème} classe	Cadre de santé 1 ^{ère} classe
Conseiller des activités physiques et sportives	Conseiller principal des A.P.S.
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe
Agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018
 Le Président certifie que la présente délibération
 a été reçue par la Sous-Préfecture le
 et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
 Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

